Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260909-D103_26-DE

- VILLE DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 09 septembre 2026

Le mercredi 9 septembre 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 3 septembre 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît CHAUVIN, maire.

Présents : Benoît CHAUVIN, Catherine HESRY, Bruno JOSSET, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK, Mickaël FORTIER, Hélène KERIVEL, Guy MONIER, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Léonie PAUTONNIER, Morgane OLLITRAULT, David PERRIN, Andrée GUIHARD, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Thierry FOUVILLE, Christine DY, Françoise PINEL, Eric POISEAU, Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Nelly BRIAND, Pascal RIDARD Anne-Charlotte CHEVRIER, Willy DAVID.

Absents : Alexandre GEFFROY, Héloïse LAMBARD-BAZIN.
Procuration : Alexandre GEFFROY à Benoît CHAUVIN.
Nombre de conseillers municipaux : 29
Quorum : 15
Présents : 27
Absents : 2
Votants : 28

****

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

N°103/26

1.1. Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Droit exercé par la commune

- Parcelle AK 203 d'une superficie de 501 m² sis 1 rue de Bréhat (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AM 380 d'une superficie de 267 m² sis 24 rue Simone de Beauvoir (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AH 18 d'une superficie de 1674 m² sis 45 rue de Rennes (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AM 232 d'une superficie 392 sis 15 rue Simone Morand (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AL 550 d'une superficie de 404 m² sis 11 allée Louis Guilloux (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AM 398 d'une superficie de 248 m² sis 16 rue Simone de Beauvoir (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AL 384 d'une superficie de 4173 m² sis 13 avenue de la Croix du Vivier (bâti sur terrain propre - appartement lot N° 7 surface 67.19 m²)

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260909-D103_26-DE

- Parcelle AM 640 d'une superficie de 161 m² sis 6 allée de Quiberon (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AL 202 d'une superficie de 405 m² sis 1 allée Paul Féval (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AD 56 d'une superficie de 549 m² sis 28 avenue Paul Gauguin (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AK 8 d'une superficie de 624 m² sis 8 allée des Rossignols (bâti sur terrain propre)

Droit exercé par Rennes Métropole

- Parcelle AO 469 d'une superficie de 382 m² sis 12 rue de Dinan (lotissement « les 2 Artistes »)
- Parcelle AO 294 d'une superficie de 223 m² et parcelle AO 295 d'une superficie de 265 m² sis 32 et 32B rue de Dinan (bâti sur terrain propre).

Le conseil municipal en prend acte.

MAIRIE DE GEVEZE
35 (Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Benoît CHAUVIN